



D3102-Direction des finances-Exécution comptable

DELIBERATION N° D.2023.09.64 du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Budget principal de la ville de Versailles. Admission en non-valeur et créances éteintes pour l'exercice 2023.

Date de la convocation : 21 septembre 2023
Date d'affichage : 29 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Erik LINQUIER, M. Charles RODWELL, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, M. Olivier DE LA FAIRE.
Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Thierry DUGUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY), Mme Marie POURCHOT (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Philippe PAIN (pouvoir à M. Xavier GUITTON), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-5 et R.1617-24,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes,

Vu les états arrêtés par Madame la comptable publique du Service de gestion comptable de Versailles, du 4 juillet 2023,

Vu le budget principal 2023 de la ville de Versailles et les imputations suivantes des charges sur les crédits inscrits au chapitre 930 « services généraux des administrations publiques locales » ; article 020 « administration générale » ; respectivement sur la nature 6541 « créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes ».

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par la Comptable publique du Service de Gestion

Comptable de Versailles en charge de celui-ci.

Ainsi, comme chaque année, la comptable publique a transmis à la Ville, deux listes de créances irrécouvrables pour admission par voie de délibération.

- La première liste concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 10 895,59 €.

L'opération d'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable. Il est à noter toutefois que le recouvrement des sommes pourra être repris, à tout moment, dès que la situation des débiteurs le justifiera.

Les raisons qui expliquent l'abandon de ces recettes sont diverses :

- 1) les débiteurs sont devenus introuvables, les recherches engagées sont restées vaines ;
- 2) les débiteurs sont insolvable, les poursuites sont sans effet, il n'y a pas de biens à saisir ou les saisies éventuelles seraient sans effet, les sommes à recouvrer étant trop faibles ;
- 3) le débiteur a cessé son activité ;
- 4) L'entreprise concernée est en liquidation judiciaire ou en situation de clôture pour insuffisance d'actif.

Les titres concernés sont répartis de la façon suivante :

- au titre de l'année 2014 :	12,24 €
- au titre de l'année 2017 :	78,91 €
- au titre de l'année 2018 :	912,96 €
- au titre de l'année 2019 :	70,00 €
- au titre de l'année 2020 :	349,40 €
- au titre de l'année 2021 :	3 173,19 €
- au titre de l'année 2022 :	6 298,89 €

- La seconde liste concerne les créances éteintes. Il s'agit de créances qui restent valides juridiquement mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Dans le cas de Versailles, les créances présentées concernent des procédures de surendettement et de liquidations judiciaires pour un montant de 34 900,20 €.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la commune.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'admettre en non-valeur, dans le budget 2023 de la ville de Versailles, la somme de 10 895,59 € selon l'état transmis par la Comptable publique de la Trésorerie Versailles municipale et arrêté à la date du 4 juillet 2023 ;
- 2) d'admettre en créances éteintes, dans le budget 2023 de la ville de Versailles, la somme de 34 900,20 € selon l'état transmis par la Comptable publique de la Trésorerie Versailles municipale et arrêté à la date du 4 juillet 2023 ;
- 3) Le détail des écritures budgétaires concernées est retranscrit dans les deux tableaux ci-dessous :

ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2023											
Chapitre	Service	Natures	2014	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total service	Total chapitre
	F5700	RESTAURATION							22,00	22,00	
922	E4700	RESTAURATION SCOLAIRE					90,00	29,79		119,79	272,93
	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE							153,14	153,14	
924	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE						31,30	12,92	44,22	374,59
	E4820	MAISON DE QUARTIER CLAGNY							4,00	4,00	
	E4850	MAISON QUARTIER PORCHEFONTAINE							8,15	8,15	
	E4860	MAISON QUARTIER DES PRES AUX BOIS							27,02	27,02	
926	F5600	SPORTS SERVICES COMMUNS							291,20	291,20	486,67
	E4120	REDEVANCE A CARACTERE SOCIAL					147,00			147,00	
	E4810	MAISON DE QUARTIER CHANTIER							24,00	24,00	
	E4820	MAISON DE QUARTIER CLAGNY							12,00	12,00	
	E4840	MAISON QUARTIER DES PETITS BOIS						29,00	90,14	119,14	
	E4850	MAISON DE QUARTIER PORCHEFONTAINE							74,80	74,80	
928	E4860	MAISON QUARTIER DES PRES AUX BOIS							94,69	94,69	5 246,23
	E4880	MAISON QUARTIER VAUBAN							15,04	15,04	
	B1210	PAIE - CARRIERE-SANTE			683,96					683,96	
	D3102	EXECUTION COMPTABLE (redevance stationnement SPBR)						21,60	65,60	87,20	
	D3420	DROITS DE STATIONNEMENT		8,91			42,40	302,40	346,80	700,51	
	D3650	DROITS DE VOIRIE - TERRASSES						249,82	1 458,24	1 708,06	
929	F5320	REGLEMENTATION - INFORMATION			159,00					159,00	4 480,93
	F5530	PROPRETE URBAINE - DECHETS SAUVAGES		70,00	70,00	70,00	70,00	875,50	752,00	1 907,50	
	D3650	DROITS DE PLACE						1 633,78	2 847,15	4 480,93	
TOTALS PAR ANNEE			12,24	78,91	912,96	70,00	349,40	3 173,19	6 298,89	10 895,59	
TOTAL CHAPITRES											10 895,59

CREANCES ETEINTES 2023								
Chapitre	Services	Natures	Exercices				Total service	Total chapitre
			2019	2020	2021	2022		
922	E4700	RESTAURATION SCOLAIRE	531,89	323,97			855,86	2 652,20
	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE			739,84	1 056,50	1 796,34	
924	E4710	ACCUEILS PERISCOLAIRES (REDEVANCES)			1 150,21	308,15	1 458,36	1 486,62
	F5600	SPORTS SERVICES COMMUNS			28,26		28,26	
926	E4850	MAISON QUARTIER PORCHEFONTAINE				52,10	52,10	52,10
928	D3610	REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	30 547,08				30 547,08	30 709,28
	F5320	REGLEMENTATION-INFORMATION	162,20				162,20	
TOTALS PAR EXERCICE			31 241,17	323,97	1 918,31	1 416,75	34 900,20	
TOTAL CHAPITRES								34 900,20

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 48 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 48 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

